



Madame La Présidente de la MRAe
DREAL Occitanie
Direction énergie connaissance
Département Autorité environnementale
520 allée Henri II de Montmorency
CS 69007
34064 Montpellier Cedex 2

Madame La Présidente,

L'entreprise ENVIRONNEMENT 48 représentée par Monsieur Olivier DALLE a déposé auprès de mes services un dossier de permis de construire relatif au projet d'une centrale photovoltaïque au sol, en autoconsommation, situé sur la commune de Mende, en Lozère (48).

Le projet a fait l'objet d'un premier dépôt de demande d'autorisation en date du 20/12/2024.

Ce projet est soumis à étude d'impact en application de la rubrique 30 du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement portant sur les installations photovoltaïques de production d'électricité d'une puissance égale ou supérieure à 1MWc.

En application de l'article R122-7 du code de l'environnement, veuillez trouver ci-joint l'ensemble du dossier vous permettant de formuler un avis.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame La Présidente, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire de Mende

Régine BOURGADE



Le 25 septembre 2025